

Les grandes missions de l'Institut national du service public sont les suivantes :

1. Organiser des formations préparatoires aux concours d'accès à l'encadrement supérieur de la fonction publique et aux organisations européennes;
2. Organiser les concours d'entrée à l'Institut;
3. Assurer la formation initiale des élèves fonctionnaires issus des concours, en s'appuyant sur d'autres écoles de service public ou d'autres organismes de formation, notamment ministériels;
4. Piloter et coordonner la mise en œuvre d'enseignements destinés à développer la culture commune de l'action publique et à décroquer les administrations, notamment par l'organisation d'un tronc commun à plusieurs écoles de service public;
5. Mettre en œuvre une offre de formation professionnelle continue d'excellence – y compris diplômante ou certifiante – destinée aux personnes exerçant ou ayant vocation à exercer des emplois de direction de l'État ou des fonctions d'encadrement supérieur;
6. Conduire et financer des activités de recherche dans les domaines de l'action publique;
7. Contribuer au rayonnement européen et international de la France par la valorisation et la diffusion de la recherche, des formations et des expertises de l'administration française et l'accueil d'étudiants étrangers.

L'Institut national du service public (INSP), créé le 1^{er} janvier 2022, est le nouvel opérateur public français de référence pour le recrutement, la formation initiale et la formation continue des cadres supérieurs et dirigeants de l'État. Sa création s'inscrit dans le cadre de la réforme de l'encadrement supérieur de l'État voulue par le Président de la République, Emmanuel Macron, pour une haute fonction publique plus forte, plus ouverte et plus attractive.

L'Institut est chargé de la formation initiale et continue des cadres supérieurs de l'État sur des bases profondément renouvelées. Il pilote notamment le tronc commun aux écoles de service public formant les cadres supérieurs des trois versants de la fonction publique et de la magistrature, afin de créer des références communes pour une action publique plus efficace au service des Français. L'INSP est également chargé de proposer une offre de formation continue destinée aux cadres supérieurs de la fonction publique, en vue notamment de leur accès aux emplois de direction de l'État.

École d'application d'excellence, l'INSP a enfin pour mission de nouer des partenariats avec le monde universitaire et académique et de contribuer au rayonnement international de la France, avec notamment l'accueil d'étudiants et d'auditeurs internationaux.

Le siège de l'INSP est localisé à Strasbourg et l'Institut dispose également d'une antenne parisienne. Son organisation et son fonctionnement sont fixés par le décret n°2021-1556 du 1^{er} décembre 2021.



Consultez la feuille
de route en version
digitale

Institut national
du service public

1 rue Sainte-Marguerite
67080 Strasbourg Cedex
Tél: +33 (0)3 88 21 44 44

2 avenue de l'Observatoire
75272 Paris Cedex 06
Tél: +33 (0)1 44 41 85 00

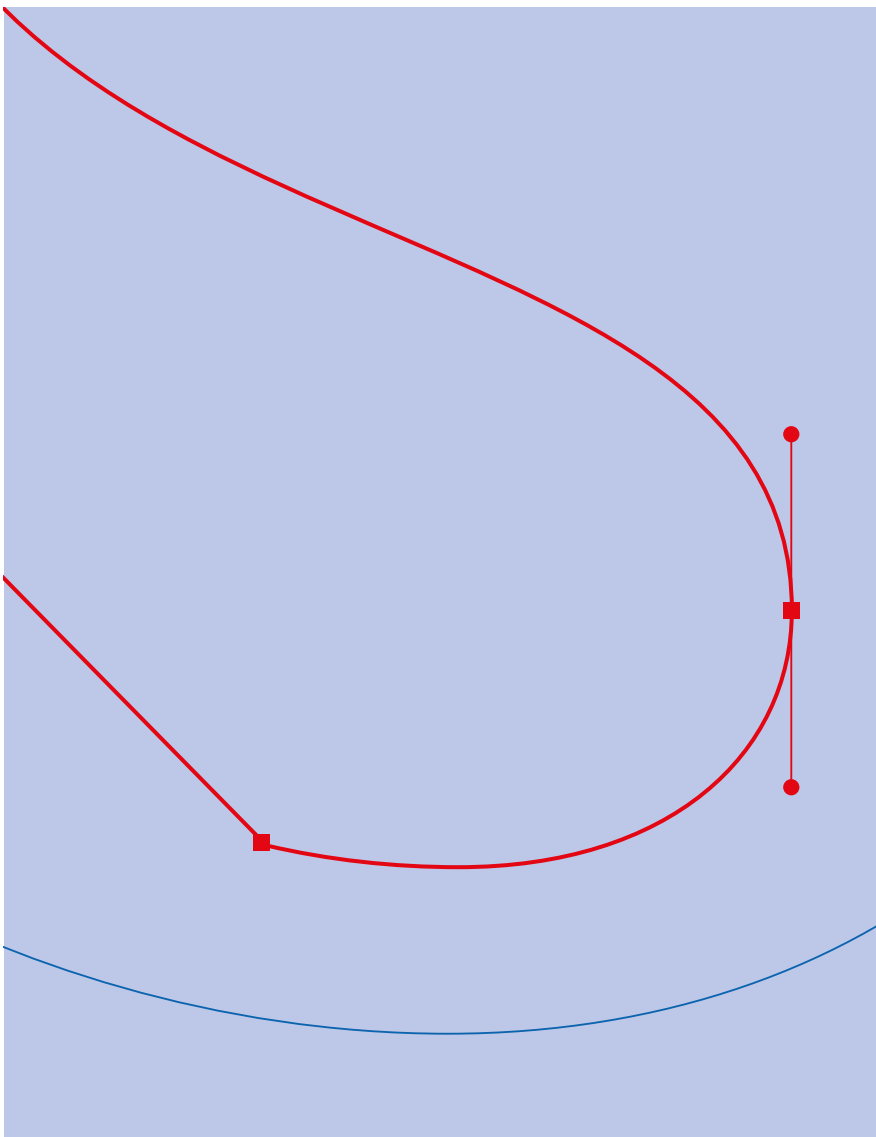
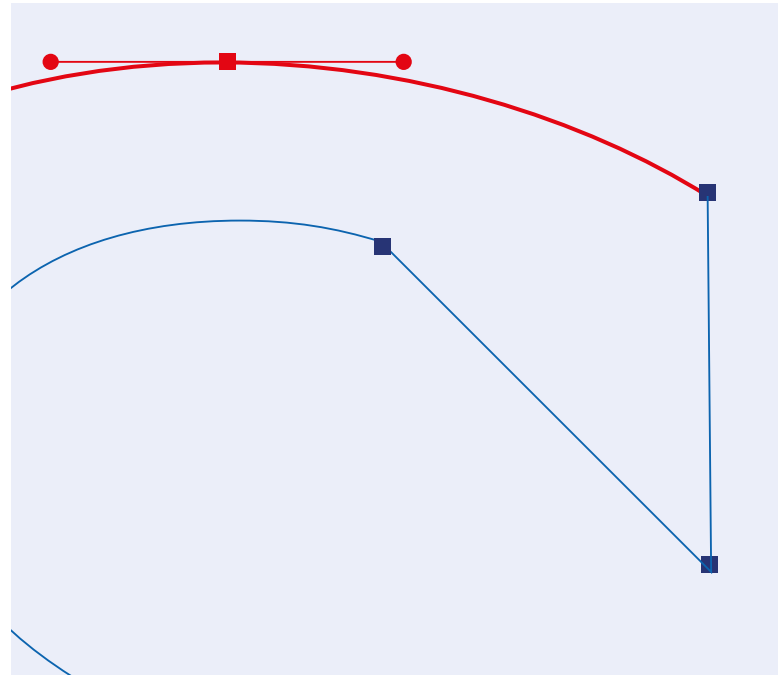
insp.gouv.fr

Retrouvez-nous
sur les réseaux sociaux





**Feuille de route
2022–2026**



Etat Maîtriser les r
es Gérer les ressou
conduire le dialogu
Rédiger et supprim
éfense juridique d
ces financières pub
humaines Prépare
social Conduire u

cadre
supé

Axe 1 | Recruter au sein de l'INSP des profils socialement, géographiquement et académiquement plus divers

« | c | o | n | c | o | u | r | s | »

Action 1 | Repenser les voies d'accès à l'INSP

Un bilan des voies traditionnelles (concours externe, interne et troisième concours) et des dispositifs expérimentaux (concours « Docteurs » et « Talents ») d'accès à l'Institut sera conduit. Sur cette base,

une redéfinition de l'architecture globale des concours et des conditions propres à chacun d'entre eux sera menée afin d'assurer un recrutement répondant aux objectifs d'excellence et de promotion de la diversité.

Action 2 | Revoir en profondeur les épreuves écrites et orales des concours d'entrée

Seront étudiées pour les épreuves écrites : une structuration autour de mineures/majeures, la mise en place d'épreuves à option et l'introduction d'un thème annuel ou d'un référentiel d'œuvres pour l'épreuve de culture générale, qui sera maintenue. Pour les oraux, un recentrage sur l'examen des capacités et du potentiel des candidats, au-delà du contrôle des connaissances, sera travaillé. L'opportunité de remplacer l'épreuve orale d'anglais par une certification reconnue au niveau international sera également étudiée.

Action 3 | Engager des travaux préparatoires à l'organisation par l'INSP du recrutement des diplomates du cadre d'Orient

Le concours d'Orient va désormais donner accès au corps des administrateurs de l'État. Dans cette perspective, les travaux pour son organisation par l'INSP et l'intégration des lauréats à la scolarité de l'INSP seront menés, en coordination avec le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

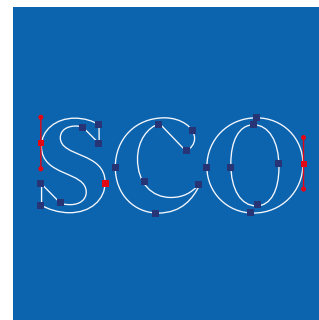
Axe 2 | Revoir en profondeur la formation initiale et approfondir le tronc commun aux écoles de service public

tronc commun

Action 4 | Assurer le pilotage et la coordination du tronc commun aux écoles de service public

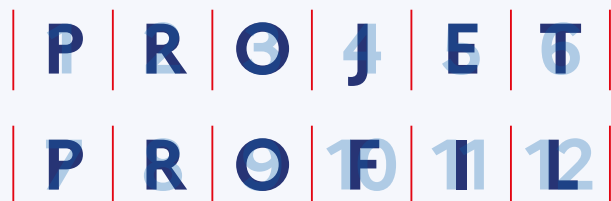
Après la mise en place du tronc commun pour la promotion 2022-2023, des préconisations relatives au périmètre (inclusion de nouvelles écoles ou de

nouveaux corps) et au contenu (introduction de nouvelles thématiques, en matière par exemple de souveraineté et de conduite de projets) du tronc commun seront formulées.



La formation initiale devra offrir des enseignements professionnalisants, intercalés avec des périodes de stages de terrain en France et à l'international, afin de faciliter la prise de poste. L'individualisation et l'accompagnement des parcours permettront de suivre la progression des élèves en lien avec leur projet de carrière. Enfin, des modules de spécialisation, incluant la possibilité de suivre un parcours doctoral, seront introduits.

Action 5 | Rénover la scolarité pour une plus grande professionnalisation, individualisation des parcours et spécialisation

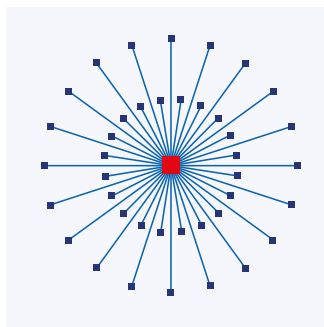


Action 6 | Proposer des alternatives au classement de sortie

Une nouvelle procédure de sortie sera proposée afin d'offrir une bonne adéquation entre les compétences recherchées par les employeurs et les profils des candidats,

et s'assurer de l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice de hautes responsabilités, en se prémunissant de tout risque de cooptation ou de discrimination.

Axe 3 | Refonder l'offre de formation continue de la haute fonction publique en donnant un rôle pivot à l'INSP



Action 7 | Faire de l'INSP la tête de réseau de la formation continue des cadres supérieurs et dirigeants de l'État
La délégation interministérielle

rielle à l'encadrement supérieur de l'État (Diese), créée le 1^{er} janvier 2022, doit permettre d'offrir, en lien avec l'ensemble des ministères, de meilleures conditions d'accompagnement des cadres supérieurs et dirigeants dans une logique d'évaluation et de mobilité. Un plan d'actions ainsi qu'un modèle économique seront proposés par l'INSP à la Diese. Il fédérera notamment l'ensemble des offres des opérateurs de formation continue publics.

Action 8 | Faire monter en puissance le cycle des hautes études du service public (CHESP), désormais organisé par l'INSP
Renforcer le dimensionnement et le contenu de ce programme de formation de très haut niveau, piloté par la Diese, qui s'adresse

à des cadres issus des trois versants de la fonction publique, de la magistrature de l'ordre judiciaire, du secteur de la recherche et du secteur privé, destinés à devenir des cadres supérieurs et dirigeants.

F	O	R	M	A	T	I	O	N
C	O	N	T	I	N	U	E	←

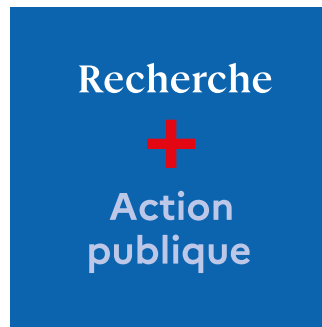
Action 9 | Refonder l'offre de formation continue destinée aux cadres supérieurs et dirigeants de l'État en lien avec la politique stratégique interministérielle
Les formations proposées permettront aux cadres supérieurs à fort potentiel d'être accompagnés vers des emplois de direction de l'État et à tous les autres

cadres supérieurs de renforcer leurs perspectives de carrière et de mobilité. Le catalogue de formation articulera des programmes de montée en compétences structurés sur le temps long, des modules courts de sensibilisation ainsi qu'une offre de formation à distance.

Action 10 | Centraliser sur une plateforme unique l'ensemble des offres de formation pour les cadres dirigeants
Créer une plateforme unique regroupant

l'ensemble des offres de formations destinées aux cadres supérieurs de l'État en s'appuyant sur la plateforme Mentor.

Axe 4 | Renforcer les liens de l'INSP avec le monde académique et la recherche



Action 11 | Constituer un corps enseignant composé de binômes enseignants-chercheurs / praticiens de l'action publique et lancer des projets de recherche dans le domaine de l'action publique

Les enseignants-chercheurs pourront intervenir dans le cadre de la formation initiale, de la formation continue ou encore de la formation diplômante. Ils mèneront en parallèle des projets de recherche sur lesquels la conduite de l'action publique pourra s'appuyer. Les résultats seront diffusés et valorisés au service des administrations et des politiques publiques. Des conférences de premier plan seront également organisées et ouvertes au grand public pour mieux faire connaître le fonctionnement de l'État.

Action 12 | Intégrer l'apport des sciences dans l'offre de formation initiale et continue et offrir un parcours doctoral aux élèves volontaires
Des modules sur l'apport à l'action publique des sciences fondamentales, comportementales et de la recherche seront conçus

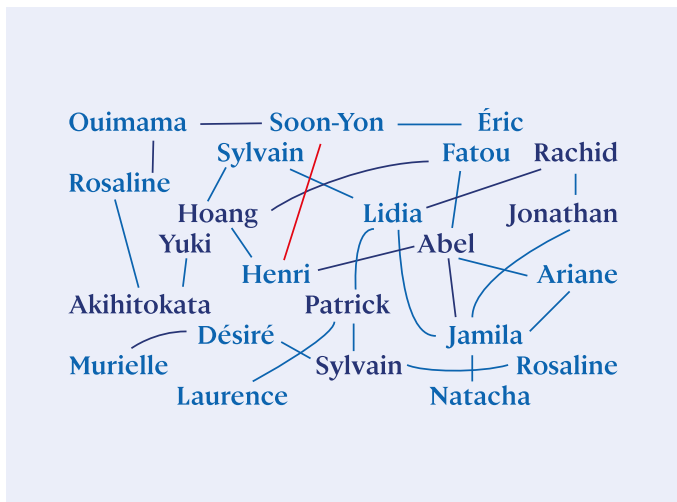
et proposés, tant en formation initiale que continue. Un parcours doctoral sera par ailleurs ouvert aux élèves de formation initiale, sur la base du volontariat, en lien avec les administrations intéressées.



Action 13 | Nouer des partenariats universitaires et intégrer des réseaux académiques internationaux
Des partenariats seront mis en place avec une ou plusieurs universités afin de lancer une activité de recherche ambitieuse. Des relations académiques privilégiées seront par ailleurs nouées avec des établissements de renommée internationale

en matière de gouvernance publique, comme la Harvard Kennedy School, la Blavatnik School of Government, la Hertie School de Berlin ou le Collège de Bruges. Enfin, l'opportunité de l'intégration de l'INSP dans un réseau universitaire sera examinée.

Axe 5 | Accroître le rayonnement international de l'Institut



Action 14 | Mobiliser le réseau des anciens élèves internationaux

L'animation de cette communauté sera renforcée, notamment en organisant, avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, des événements locaux à destination des anciens élèves internationaux afin de contribuer au rayonnement de la France

et constituer un relai de ses valeurs et de son modèle. Un événement réunissant les anciens élèves de l'ENA dans le contexte d'installation de l'INSP et de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne sera organisé dans ce cadre.

Action 15 | Établir le bilan de l'action existante en matière de coopération et dessiner de nouvelles perspectives alignées avec les priorités diplomatiques de la France

L'évaluation des actions de coopération passées et actuelles donnera lieu à la définition de nouvelles priorités, tant en termes de zones géographiques que de thématiques d'intervention.

Action 16 | Développer et faire évoluer les cycles internationaux et l'offre de formation à l'international

Les objectifs et les contenus pédagogiques des cycles internationaux seront revus à la lumière de la scolarité réformée de formation initiale et du nouveau catalogue de formation continue. De nouvelles formations, courtes et longues, sur catalogue, pourront être proposées aux cadres internationaux de haut niveau. Un programme de sensibilisation et de découverte de l'organisation politique et administrative française et de ses principes à destination des cadres internationaux de haut niveau sera lancé.

Les moyens

La loi de finances pour 2022 alloue une dotation de 20 ETPT supplémentaires à l'INSP et des crédits nouveaux à hauteur de 5,75 millions d'euros. La construction d'un budget pluriannuel reflétera les priorités stratégiques de l'Institut.

Ce plan d'action ambitieux appelle une transformation en profondeur de l'Institut, avec l'appui du ministère de la Transformation et de la Fonction publiques. Une proposition d'organigramme cible lui sera soumise. Une directrice de la transformation et de la gouvernance a d'ores et déjà été recrutée pour piloter la transformation en **mode projet** (groupes de travail, comités de pilotage...), sur le **modèle qui a fait ses preuves dans le cadre de la mise en œuvre du prélèvement à la source.**

Un dialogue de qualité avec l'encadrement supérieur, le personnel, les organisations syndicales et les élèves de l'INSP sera maintenu et développé. Des relations de confiance seront par ailleurs instaurées avec tous les partenaires locaux, nationaux et internationaux de l'établissement. Une gestion exemplaire de l'établissement, tant en termes budgétaires qu'en termes de ressources humaines sera mise en place.